

PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil municipal du 3 juillet 2024 à 19 h 30

Étaient présents : Mesdames Annie POINOT-RIVIÈRE, Brigitte DUPEU, Delphine PENOT, Véronique NAUD, Messieurs Olivier PROUST, Thierry GAUTIER, Mesdames Christine DUBOIS, Joëlle VILOING-THIERRY, Monsieur Denis RIFFAUD ;

Étaient excusés : Monsieur Joël DUCORROY qui a donné pouvoir à Madame Annie POINOT-RIVIERE, Madame Murielle ROUAULT qui a donné pouvoir à Monsieur Olivier PROUST, Mesdames Céline TESSIER, Séverine COSSET ;

Secrétaire de séance : Madame Brigitte DUPEU ;

Ordre du jour :

1. Présentation et vote du procès-verbal de la séance du mois de mai 2024.
2. Examen d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner :
 - Treuil Mureau, parcelles 69 et 75 Section U, d'une contenance totale de 5 a 40 ca,
3. Exercice du droit de préférence : parcelles section ZL N° 70, 119, 135 et 138 d'une contenance totale de 93a 33ca.
4. Examen du devis relatif au raccordement des appartements de l'éco-quartier à la boucle tempérée
5. Examen des devis relatifs au changement des huisseries du bâtiment communal 3 route de Saint Félix
6. Tableau des effectifs : modification du tableau des effectifs suite à une demande de travail à temps partiel.
7. Présentation et débat autour de la position des services de l'état relative à la légalité de notre PLU.
8. Présentation du rapport de l'UNIMA en charge de l'étude pour la réalisation du plan d'eau de la Fontaine de Boine.

Informations, questions diverses :

Rappel des festivités estivales

Entreprise Braquet et Pignon : recherche de local

1. Présentation et vote du procès-verbal de la séance du mois de mai 2024

Madame le Maire fait une relecture rapide du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 28 mai 2024. Le procès-verbal est approuvé avec une abstention.

2. Examen d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner

Madame le Maire présente au Conseil municipal une déclaration d'intention d'aliéner concernant un bien pour lequel, en raison de sa situation au regard du Plan local d'Urbanisme et de la décision du Conseil Municipal en date du 28 février 2024, le droit de préemption de la commune est applicable :

- Treuil Grand Vent, Section U, parcelles n°s 69 et 75, d'une contenance totale de 5a 40ca.

Pour ce bien, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de ne pas faire usage du droit de préemption.

3. Exercice du droit de préférence : parcelles section ZL N° 70, 119, 135 et 138 d'une contenance totale de 93a 33ca.

La commune n'ayant pas de projet demandant l'acquisition de bois, le Conseil municipal à l'unanimité des présents, renonce à faire usage du droit de préférence.

4. Examen du devis relatif au raccordement des appartements de l'éco-quartier à la boucle tempérée

Madame le Maire rappelle le projet de rénovation du bâti communal situé au lotissement éco-quartier des Mottes, vers une création de deux habitats locatifs. Ces logements, comme pour tous les logements du lotissement, doivent être raccordés à la géothermie. Or il manque trois raccordements au circuit de la boucle tempérée. Il faut donc créer ces nouveaux accès. C'est la société Dupré Solutions Energies, 17100 SAINTES, qui a installé la géothermie et qui en maintient le bon fonctionnement. Madame le Maire présente aux conseillers un devis de cette société d'un montant de 5 959.15 € HT.

Arrivée de Denis RIFFAUD

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents, approuve le devis.

5. Examen des devis relatifs au changement des huisseries du bâtiment communal 3 route de Saint Félix

Madame le Maire présente des devis pour l'installation de toutes les huisseries et volets du bâtiment communal situé au 3 route de Saint-Félix. Deux sociétés ont répondu, la société Menuiserie Delaunay de Saint-Jean-d'Angély d'un montant total de 35 727.60 € HT, et de la société Joël TOURNEUR d'un montant de 24 073 € HT. Les devis sont prévus pour la pose d'huisseries en bois. Les conseillers constatent que le prix du bois a augmenté et souhaitent avoir des devis pour des huisseries en PVC, bien que le bâtiment soit situé en zone soumise aux « architectes des bâtiments de France ». La déclaration de

travaux a déjà été réalisée avec des menuiseries bois. Madame le Maire va questionner les architectes des bâtiments de France pour une faisabilité en PVC.

Des devis en PVC vont être sollicités ainsi que la réactualisation du devis de la société TOURNEUR qui date de 2021. Le Conseil municipal ne se réunissant pas pendant la période estivale, les conseillers proposent de se réunir exceptionnellement afin de voter ces devis et d'éviter de retarder les travaux.

6. Tableau des effectifs : modification du tableau des effectifs suite à une demande de travail à temps partiel.

Un des agents du service technique a demandé à réduire son temps de travail à 25 heures par semaine, avec un aménagement du temps de travail sur deux semaines. Le poste à 35 heures par semaine qu'il occupe doit être fermé pour pouvoir ouvrir un emploi à 25 heures par semaine. Le Comité Social Territorial a été saisi pour avis. La modification du poste sera effective au 1^{er} août.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, approuve la modification du tableau des effectifs par la suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à 35 heures et la création d'un poste à 25 heures au 1^{er} août.

Cet agent était sur un poste à responsabilité, d'équipe et de travaux. Pour l'heure, aucun des autres agents de l'équipe technique n'a soit, l'étendue de compétence soit, l'envie de reprendre la charge de chef d'équipe. Madame le Maire en a repris le rôle.

A l'heure actuelle, un nouvel agent a été recruté en complément pour la période estivale, mais il manque encore un employé pour remplacer le deuxième agent en arrêt maladie. Madame le Maire a publié une annonce pour ce nouveau recrutement.

Monsieur Thierry GAUTIER souhaite confirmer que le nouvel agent possède bien le permis de conduire en boîte manuelle et non pas en automatique. Madame le Maire va vérifier.

7. Présentation et débat autour de la position des services de l'état relative à la légalité de notre Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Madame le Maire rappelle que le PLU a été approuvé par délibération en date du 28 février 2024. Les services de l'Etat chargés du contrôle de légalité, par courrier daté du 10 juin, contestent la légalité du PLU.

Madame le Maire fait lecture au Conseil municipal de la lettre reçue de la sous-préfecture de Saint-Jean-d'Angély. Le Conseil municipal doit choisir quelle forme de réponse apporter à ce courrier :

- accepter de retirer la délibération d'approbation du PLU et donc de renoncer à la révision du PLU ;
- refuser de retirer la délibération sous 2 mois et donc encourir une poursuite au tribunal administratif.
- ne pas donner de réponse sous 4 mois, et donc abroger le PLU

Elle expose aussi qu'elle a depuis cherché à vérifier les arguments de la sous-préfecture notamment auprès du service urbanisme de Vals de Saintonge Communauté, qui a été mandaté pour la réalisation de la révision du PLU. La Communauté de Commune pense que c'est sans doute le premier rejet d'une longue série car les services de l'Etat souhaitent que les vals de Saintonge passent en Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

Les arguments d'illégalité du PLU semblent réfutables :

- Prévision de croissance de la population en inadéquation au Schéma de Cohérence Territorial (SCoT)
- Prévision d'extension foncière en zone AU avec une possibilité d'urbanisation immédiate, sans hiérarchisation dans la durée.
- Absence de résorption de la vacance de logements estimés à plus de 60 logements par la préfecture, base recensement INSEE. (La commune qui a utilisé l'application d'Etat LOVAC ne trouve qu'une vingtaine de logements vacants).
- La consommation foncière depuis 2013 aurait déjà pris 5,3 hectares sur les 6 hectares autorisés.

Monsieur Denis RIFFAUD invite Madame le Maire à répondre par un courrier avant de rencontrer Madame la sous-préfète. Madame le Maire souhaite prendre l'attache d'un avocat spécialisé en urbanisme.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité des présents, conteste le retrait de la délibération du 28 février 2024 portant approbation du projet de révision du PLU, autorise Madame le Maire à prendre l'attache d'un avocat spécialisé en urbanisme pour étudier le dossier et l'accompagner lors d'un rendez-vous avec Madame la sous-préfète.

8. Présentation du rapport de l'UNIMA en charge de l'étude pour la réalisation du plan d'eau de la Fontaine de Boine.

Madame le Maire rappelle que le plan d'eau de la fontaine de Boine est un projet voulu et porté par plusieurs Conseils municipaux successifs. Les élus précédents avaient fait projet d'un plan d'eau de plus

de 5 000 m² situé entre les bras de 2 cours d'eau. Le projet actuel de plan d'eau, à cause des contraintes environnementales, est réduit à 2000 m² bloqué dans son positionnement géographique par l'existence d'une zone humide. La faisabilité de ce projet a été étudiée avec l'aide de l'Union des Marais de la Charente-Maritime (UNIMA). Le rapport d'étude de l'UNIMA expose que :

- la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) estime la zone humide plus grande que celle visualisée par la commune. La DDTM demande la réalisation de carottages complémentaires du sol.
- le Syndicat mixte pour les études, les travaux d'aménagement et de gestion du bassin de la Boutonne (SYMBO) demande que la création du plan d'eau soit compensée par la création d'une zone humide de 3000 m² à revégétaliser.

Le plan d'eau après toutes ces obligations diminue sa superficie à 1000 m². Monsieur Denis RIFFAUD compare cette surface à une mare. Madame le Maire approuve cette comparaison et continue la présentation de l'étude par la solution préconisée par le SYMBO : la création d'une zone aménagée avec une ou plusieurs mares, un parcours pédagogique, une zone de détente et de camping. Le SYMBO précise que ce type de réaménagement de zone humide est financé par l'Etat.

Madame le Maire invite les conseillers à réfléchir sur la suite à donner à cette étude. Faut-il réaliser de nouveaux carottages pour tester la zone humide ? Monsieur Denis RIFFAUD remarque que le choix se fait entre « petit » et « très petit » pour un plan d'eau, et que l'intérêt du projet est d'aménager une zone vivante. Madame le Maire précise que pour l'aire naturelle de camping, des subventions sont possibles avec le plan départemental de dotation vers les Vals de Saintonge. Le FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) ou FEDER (Fonds européen de développement régional) peuvent être sollicités sur l'aménagement de la zone humide.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents, approuve la solution de création d'une zone humide régénérée autour de mares et d'une zone naturelle de camping. Un groupe de travail va être créé, toujours en collaboration du SYMBO et de l'UNIMA.

9. Informations, questions diverses, dont :

- **Entreprise Braquet et Pignon.** Un réparateur de vélo va s'installer en itinérant sur la commune les mardis, parking de la bibliothèque.
- **Courrier de l'association « le Liant ».** Ce courrier rappel l'organisation de la randonnée du 21 juillet. En parallèle de cette randonnée, la porteuse de la flamme olympique bernaysienne effectuera un circuit entre les villages, accompagnée d'un médaillé para-olympique.
- **26 juillet** : La cérémonie d'ouverture des Jeux Olympique sera projetée dans la salle polyvalente. Une buvette sera tenue par l'association « bien vivre à bernay ».
- **13 juillet** : Au terrain de football : feux d'artifice, bal populaire, et pot de l'amitié offert par la commune.
- **12 juillet** : Nocturnes en Vals de Saintonge. C'est un spectacle donné en extérieur en face de l'église de Bernay. Assiette gourmande et boisson offerts par la commune.
- **Dénomination des rues** : Madame Christine DUBOIS informe que pour le village de Sauvaget les habitants ont choisi les noms « rue de Malveau » et « route de Ligueil ». Madame le Maire explique que depuis le premier juin, toutes les maisons doivent avoir un nom de rue. Il reste à dénommer des rues aux lieudits la planche, le moulin de vignes, les Mottis.

Départ de Denis RIFFAUD

- L'isolation extérieure de la mairie commence demain. Madame le Maire a pris le temps de faire le tour des différents chantiers déjà réalisés par le « Groupe Verlaine » pour corriger les défauts.
- Madame Véronique NAUD signale le mauvais entretien d'un terrain afin que la commune contacte le propriétaire.